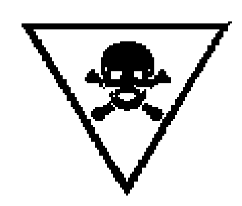
Régulateur de Croissance pour les Plantes
ReTain®
Poudre soluble

COMMERCIAL

Pour usage seulement dans les vergers commerciaux.
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARANTIE:
Chlorhydrate d'aviglycine 15%
Avertissement, contient l'allergène lait.

No. D'HOMOLOGATION 25609 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 333 grammes (11.7 onces)
Ce sac hydrosoluble ne peut être vendu séparément

Titulaire d'enregistrement:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, Illinois 60048
USA
1-800-323-9597

Agent Canadien:
Valent Canada, inc.
6-130 Research Lane
Guelph, Ontario N1G 5G3

MODE D'EMPLOI:
Informations générales
Remarque: le chlorhydrate d'aviglycine est un régulateur de croissance pour les plantes extrêmement performant. Pour obtenir de meilleurs résultats, lire attentivement toutes les directives d'utilisation. Consulter votre spécialiste agricole local de Valent BioSciences Corporation ou son représentant pour la période d'application qui répond le mieux à vos conditions.

Utiliser seulement selon les recommandations. L'étiquette doit être lue en totalité et bien comprise avant de faire les applications. L'efficacité du produit exige que toutes les parties de la plante ou de la récolte reçoivent une couverture uniforme, sinon les résultats désirés pourraient ne pas survenir. Consulter votre spécialiste agricole local de Valent BioSciences Corporation ou son représentant pour toute information spécifique s'appliquant à votre région.

ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes, qui contient 15 % de chlorhydrate d'aviglycine a démontré être un agent efficace pour contrôler la chute prématurée des pommes s'il est appliqué 4 semaines avant la date où on prévoit commencer la récolte normale (par période de récolte normale d'un bloc particulier, on entend le moment où le fruit non traité par ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes serait récolté en vue d'un entreposage à long terme). ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes peut également retarder la maturité des fruits, conserver la qualité des fruits (notamment, la fermeté) et réduire la fréquence et/ou la gravité des coeurs mouillés. La matière active de ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes est un métabolite de fermentation qui enraye la production endogène de l'éthylène dans les tissus de la plante traitée.

Instructions d'application:
Ne pas appliquer ce produit avec tout système d'irrigation. Utiliser 333 grammes (11.7 oz) de ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes (un sachet) par 0,4 hectare (1 acre) 4 semaines avant le moment où doit commencer la période de cueillette normale. Appliquer ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète, mais non excessive. Utiliser un pulvérisateur calibré pour assurer une couverture uniforme du feuillage et des fruits. L'ajout de Sylgard® 309 de 0,05 - 0,1% par volume au mélange à pulvériser peut améliorer la couverture et accroître le taux d'absorption. En présence ou en prévision de températures élevées dépassant 32°C (90°F), une concentration de 0,05% v/v est recommandée. Ne pas dépasser 0,1% v/v. Pour empêcher que la solution ne mousse trop, ajouter le surfactant en dernier et éviter d'agiter vigoureusement. Disposer de toutes bouillies non utilisées à la fin de la journée. Préparer la solution à pulvériser en mélangeant la quantité de produit nécessaire à de l'eau dans un réservoir propre et vide.

Étant donné que ce produit n'est pas homologué pour contrôler les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS utiliser pour contrôler les organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les réserves d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou lors de la mise aux rebuts.

Aplication par jet d'air:
NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffre en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-

dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation des buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/heure au site de pulvérisation. La mesure de la vitesse du vent doit se faire à l'extérieur de la zone à pulvériser face au vent. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :
Une zone tampon de quatre mètres (en fin de saison) est nécessaire entre le côté de la rampe sous le vent et la lisière la plus rapprochée des milieux aquatiques sensibles tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les marécages et les milieux estuariens et marins.

CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES:
Appliquer la solution lorsque les conditions de séchage sont plus lentes afin d'assurer une absorption adéquate, comme le matin de bonne heure ou tard dans l'après- midi. Ne pas appliquer si des pluies sont prévues dans les 8 heures à venir.

REMARQUE: Vu que le choix du bon moment pour appliquer ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes joue un rôle particulièrement important dans la performance du produit, il faut tenir compte, bloc par bloc, de toutes les conditions de croissance (conditions atmosphériques actuelles, telles que grosses chaleurs ou sécheresse, niveaux nutritifs) et des méthodes de production (telles que l'importance de l'émondage) qui pourraient accélérer ou au contraire retarder la maturation des fruits pendant la saison.

PRÉCAUTIONS:
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Nocif si inhalé. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Appliquer seulement lorsque le risque de dérive dans les aires d'habitation humaine telles que des maisons, des chalets, des écoles et des aires de récréations est minimal. Tenir compte de la vitesse du vent, la direction du vent, la température, l'équipement d'application et le réglage du pulvérisateur. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.
Porter l'équipement protecteur suivant lors des activités de mélange, chargement, application, nettoyage, et réparation: gants résistant aux produits chimiques, combinaison par- dessus les vêtements, chaussettes et chaussures. Ne pas entrer ou permettre aux employés d'entrer au champ pendant le délai de retour au champ de 12 heures après l'application. Ne pas donner le marc ni les résidus de pommes traitées au ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes au bétail. Les effets du ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes sur les insectes utiles non visés n'ont pas été évalués; l'impact possible de ce produit sur les systèmes de protection intégrée dans les vergers ne sont donc pas connus.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

Ne pas appliquer sur des arbres qui présentent des problèmes de stress (insectes, chaleur, eau, maladie ou problèmes de nutrition), ce type de situation pouvant réduire les

effets bénéfiques de ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes. Les fruits abîmés ou malades risquent de ne pas répondre au ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pourobtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler au centre antipoison ou au médecin pour des conseils de traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personnene respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes e continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu' on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Enlever de la source d'exposition et traiter symptomatiquement. Aucun antidote connu. Des maladies des yeux préexistantes peuvent être aggravées.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons décrites dans le MODE D'EMPLOI.

Le Régulateur de croissance pour les plantes ReTain peut affecter la floraison de la végétation non ciblée. La production de semences et de noix et la maturation des plantes dans les milieux fauniques peuvent également être affectées. Éviter la dérive vers ces zones.

Pour diminuer le ruissellement des zones traitées vers les milieux aquatiques, éviter d'appliquer sur les zones avec une pente modérée à abrupte, les sols compactés ou l'argile. Éviter d'appliquer lorsque la météo prévoit de fortes pluies. La contamination des zones

aquatiques causée par le ruissellement peut être diminuée par une bande de végétation entre la zone traitée et le bord de l'étendue d'eau.

ENTREPOSAGE :
Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture et des aliments du bétail.

ÉLIMINATION:
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2) Rendre le contenant inutilisable.
3)S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE DES SACS SOLUBLES DANS L'EAU:
Ne pas percer le sachet extérieur. Ne pas manipuler les sacs solubles dans l'eau avec des mains mouillées ou des gants mouillés. Ne pas congeler les sacs solubles dans l'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le Régulateur de Croissance pour les Plantes ReTain^MD est une marque déposée de Valent BioSciences Corporation.
Sylgard^MD 309 est une marque déposée de Dow Corning Corporation

****

+))